



Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Date d'émission: 6-11-2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Produit de collage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Palty BV
Fazantendreef 33-35
Boîte postale PO box 284; 8251 AG Dronten
8251 JR Dronten - Nederland
T +31 (0) 321 389811 / +31 (0) 321 389854 - F +31 (0) 321 389821
b.wijnholds@palty.nl - www.palty.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Aérosol, catégorie 1 H222;H229

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable. Susceptible de provoquer le cancer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : dichlorométhane, chlorure de méthylène

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer (par inhalation, par ingestion).

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, Masque anti-aérosol, un équipement de protection des yeux.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

à 122 °F, 50 °C.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179
dichlorométhane, chlorure de méthylène	(N° CAS) 75-09-2 (N° CE) 200-838-9 (N° Index) 602-004-00-3 (N° REACH) 01-2119480404-41	10 - 30%	Carc. 2, H351

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Toux.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer le cancer.
Symptômes/effets après inhalation	: Essoufflement.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu. Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2). Composés organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: En cas d'incendie, d'aérosols provenant de danger éloigner.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Ventiler la zone de déversement. Recueillir le produit répandu. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Chaleur et sources d'ignition : Éviter la chaleur et le soleil direct.

Lieu de stockage : Liquides inflammables, Catégorie 1.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

dichlorométhane, chlorure de méthylène (75-09-2)		
UE	Nom local	Methylene chloride; Dichloromethane
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	353 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	706 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	200 ppm
UE	Notes	skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France	Nom local	Dichlorométhane (Chlorure de méthylène)

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

dichlorométhane, chlorure de méthylène (75-09-2)		
France	VME (mg/m ³)	178 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m ³)	356 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Peau
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité. Masque anti-poussières/-aérosol.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		EN 374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. DIN EN 166. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes		EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. CEN : EN 340; EN 369; EN 465

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque anti-aérosol	Type P2		EN 143



Autres informations:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol. Liquide sous pression.
Couleur	: Exposé à l'air: vert ou rouge.
Odeur	: les hydrocarbures chlorés.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 40 °C
Point d'éclair	: -35 °C

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,944
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau. Soluble dans les hydrocarbures chlorés.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

le récipient pression : 70 psi

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur et le soleil direct. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2), le chlorure d'hydrogène, Chlore, Phosphore. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	52000 mg/m ³

dichlorométhane, chlorure de méthylène (75-09-2)	
DL50 orale	2500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer (par inhalation, par ingestion).
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Nocif par inhalation.

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur	
Vaporisateur	Aérosol

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur	
CL50 poisson 1	193 mg/l
CE50 Daphnie 1	1682 mg/l
NOEC (aigu)	130 mg/l

dichlorométhane, chlorure de méthylène (75-09-2)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	244 mg/l EC50 waterflea (48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur	
Biodégradation	< 26 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3161	3161	3161	3161	3161
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène)	GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène)	LIQUEFIED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (CONTAINS ; propane ; dichloromethane, methylene chloride)	GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène)	GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène)
Description document de transport				
UN 3161 GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène), 2.1, (B/D)	UN 3161 GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène), 2.1	UN 3161 LIQUEFIED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (CONTAINS ; propane ; dichloromethane, methylene chloride), 2.1	UN 3161 GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène), 2.1	UN 3161 GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ; propane ; dichlorométhane, chlorure de méthylène), 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

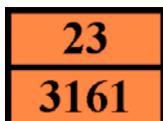
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 2F
Disposition spéciale (ADR)	: 274, 662
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P200
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: (M), T50
Code-citerne (ADR)	: PxBN(M)
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TA4, TT9
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV10, CV36
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Danger n° (code Kemler)	: 23
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: B/D
--	-------

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P200
Instructions pour citernes (IMDG)	: T50
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
N° GSMU	: 115

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 200
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Dispositions spéciales (IATA) : A1

Code ERG (IATA) : 10L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 2F

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 662

Quantités limitées (ADN) : 0

Quantités exceptées (ADN) : E0

Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 274, 662

Quantités limitées (RID) : 0

Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P200

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T50(M)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : PxBN(M)

Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU38, TE22, TA4, TT9, TM6

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW10, CW36

Colis express (RID) : CE3

Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
FDS	Fiche de données de sécurité

Palty Lijmcontainer 22.1 Ltr Hoge temperatuur

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
	EG-nr.: EINECS- en ELINCS-number
	EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances

Sources des données : conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179.

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptier sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aérosol 1	H222;H229	D'après les données d'essais
Carc. 2	H351	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité applicable pour : FR - France
les régions

Cette fiche de données de sécurité est compilé
par :

Trade Wind B.V. (info@twnl.nl)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit